

**IMMOBILIERE DASSAULT SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur la réduction du capital**

**(Assemblée générale du 5 mai 2021 - 17<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. au capital de 2 510 460 €

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**Mazars**

61 rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 8 320 000 €  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital****(Assemblée générale du 5 mai 2021 - 17<sup>ème</sup> résolution)**

A l'Assemblée Générale de la société Immobilière Dassault SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de la 12<sup>ème</sup> résolution relative à l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2021,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Baptiste Deschryver

Jean-bapuste Deschryver

Mazars



Mathieu MOUGARD

Matnieu mougara